

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 70 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

24 Janvier 1882.

Chronique générale.

Le rapport de M. Andrieux sur le projet
de révision est terminé depuis avant-hier.

La commission a fait choix de M. An-
drieux comme rapporteur, à l'exclusion de
M. Ballue, parce que ce dernier, se ralliant
tout à fait à la proposition de révision inté-
grale présentée par l'extrême gauche, la
commission aurait pu être accusée de vou-
loir faire rejeter par le Sénat la révision
même limitée, en adoptant une solution ex-
trême.

Le rapport de M. Andrieux sera déposé
sur le bureau de la Chambre.

Toutefois, on ne pense pas que la discus-
sion s'ouvre aussitôt; on croit qu'elle ne
viendra que jeudi.

Jusqu'à présent, la Chambre paraît déci-
dée à voter les résolutions de la commission,
les ministres circulent dans les couloirs et
déclarent qu'ils considèrent la chute du ca-
binet comme inévitable.

Hier, à 5 heures, la commission de révi-
sion a terminé sa séance.

Par 23 voix contre 7, elle a adopté le rap-
port de M. Andrieux, dont la conclusion mo-
difie légèrement dans le texte celle précédé-
ment émise par la commission.

La délibération se trouve donc être celle-
ci: « La Chambre, reconnaissant la néces-
sité de modifier les articles....., déclare qu'il
y a lieu à révision. »

Une proposition circule dans les couloirs
de la Chambre et du Sénat, qui a recueilli
déjà plus de quarante signatures.

D'après les termes de cette proposition, le
Congrès déclare: 1° que les pouvoirs des
deux Chambres sont expirés; 2° qu'il n'y a
désormais qu'une Chambre unique sous le
nom de Convention nationale; 3° que le
pouvoir exécutif sera exercé par trois direc-
teurs.

Nous apprenons que, dans le cas où la
Chambre mettrait le cabinet en échec, M.
Gambetta est résolu à poser au Président
de la République cette alternative:

Ou bien accepter sa démission, ou bien
demander au Sénat la dissolution de la
Chambre.

L'Express annonce la démission de M.
Gambetta en ces termes:

« A partir de mercredi, MM. de Freyci-
net, Wilson, Jules Ferry et Léon Say ren-
treraient aux affaires.

» Dans le cas où M. de Freycinet pren-
drait les affaires étrangères, M. Léon Say
serait président du conseil.

» La gauche radicale ne serait pas étran-
gère à cette combinaison née d'un concilia-
bule tenu vendredi soir dans une maison de
la rive gauche et auquel ont pris part, entre
autres, MM. Clémenceau et Wilson. »

Une nouvelle excessivement grave est
parvenue de la commission de révision.

M. Gambetta, questionné par plusieurs
membres sur l'opinion qu'il professerait au
cas où le Congrès ne se croirait pas tenu
par le vote limitatif des Chambres et vou-
drait faire porter la révision sur des points
qu'il lui conviendrait, a répondu: Ce serait
illégal.

— Que faudrait-il faire en ce cas? lui a-
t-on demandé.

— Il faudrait traiter le Congrès comme
on traite une Assemblée illégale, a répondu
M. Gambetta.

Cette réponse, colportée dans les couloirs
par des membres de la commission, y a
produit une profonde sensation.

Cette ridicule menace, proférée par M.
Gambetta contre l'Assemblée nationale, au
sein de la commission de la révision, est,
comme on le pense bien, l'objet des plus
vifs commentaires de la part de la presse
anti-opportuniste.

LE PROPOS DE M. GAMBETTA

ET LA PRESSE REPUBLICAINE.

Le Radical, sous la signature de M.
Henry Maret, s'écrie:

« Ce n'est plus Vitellius, c'est Dioclétien.

» Il était hier à sa campagne de Ville-
d'Avray, occupé à planter ses choux; au-
jourd'hui, le voilà à la Chambre, se déclá-
rant prêt à tout chambarder.

» Décidément, cet homme est fou. Voici
les paroles exactes qu'il a prononcées de-
vant la commission des 33:

» A cette question de M. Barodet: « Si le
Congrès, une fois réuni, ne tient aucun
compte de votre limitation et prétend
exercer la plénitude de sa souveraineté,
que fera le gouvernement? Quelle sera la
sanction? » — La sanction sera « celle
qu'on emploie contre tout acte révolu-
tionnaire. » Autrement dit: l'appel à la
force.

» Et à cette autre question: « Quel mi-
nistre osera prendre sur lui cette respon-
sabilité et jouer un pareil rôle? » M.
Gambetta a répondu: « Le ministre se
trouvera. »

» M. Gambetta a donc été très-clair, très-
net, très franc. Le Congrès est souverain,
mais ce souverain obéira à M. Gambetta, ou
M. Gambetta chargera Galliffet de le jeter
par la fenêtre. Cette déclaration a stupéfié
profondément MM. les députés.

» Il est certain qu'elle témoigne d'une
aliénation mentale poussée à son dernier
degré. Quand on médite ces choses-là, on
ne les dit pas; quand on les dit, on se rend
impuissant à les exécuter. »

Le Réveil:

« Il est aisé, dans un moment de colère,
de menacer les habitants de Charonne d'al-
ler « les chercher jusque dans leurs re-
paires »; il est facile aussi de menacer une
Assemblée, de la traiter en révolutionnaire;
mais M. Gambetta, lorsqu'il proférait de-
vant la commission des 33 ses ridicules
menaces, oubliait qu'il y a des cabanons à

Charenton pour enfermer les fous et des
cellules à Mazas pour coffrer les criminels...

» Espérons que la Chambre saura le trai-
ter à ce double point de vue, comme il le
mérite, et que dans une prochaine séance
elle le fera descendre du pouvoir en lui don-
nant le conseil d'aller prendre des douches.
S'il se montrait trop récalcitrant, le séna-
teur-commandant Labordère serait là pour
lui mettre la camisole de force. »

La Vérité met en cause M. Jules Grévy:

« Les paroles prononcées par M. Gam-
betta devant la commission sont l'aveu et la
menace d'un coup d'Etat que les manda-
taires du pays, maintenant avertis officiel-
lement, ne peuvent, sans trahison, laisser
accomplir.

» Ce n'est plus, après ces paroles, une
crise ministérielle qui est ouverte, c'est
une crise gouvernementale. M. Gambetta,
chef du ministère, a invoqué l'autorité du
Président de la République irresponsable.

» Si convaincu que l'on puisse être que
M. Gambetta a calomnié M. Grévy, il est
maintenant nécessaire, indispensable que
M. Grévy, découvert par le chef du ministé-
re, soit officiellement consulté par les
membres de la commission pour qu'il
puisse prendre la responsabilité des inten-
tions coupables que lui a portées M. Gam-
betta, ou qu'il puisse, par un formel dé-
menti, rentrer dans son irresponsabilité, et
motiver une fois de plus la confiance que le
Parlement a mise en lui. »

La Révision:

« Au moins désormais la situation est
nette; les tentatives de conciliation, les ques-
tions de révision pure et simple ou de révi-
sion limitée deviennent secondaires. L'uni-
que devoir des Chambres est de se sépa-
rer d'un ministre qui demain peut devenir
un factieux. »

Le Petit Parisien:

« Les odieuses paroles prononcées hier
par le président du conseil produiront une
grande impression dans toute la France.

» M. Gambetta a déclaré qu'il aurait, au
besoin, raison du Congrès.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

XIV

DU CLOS-BERNARD AU CLOS-VAURANT.

(Suite.)

Les haies et les murs étaient entretenus avec un
soin très-remarquable. Nulle part une brèche, pas
le moindre trou. Partout des épines entrelacées,
des fossés profonds, des pièges à loups, de hautes
barrières, des défenses multipliées contre les
larcins. Pas un pan de muraille qui ne fût hérissé
de verres cassés, pas une branche pendante au
dehors. Enfin des chiens de garde, gros et petits,
ceux-ci à la voix aigre et perçante, ceux-là portant
colliers de fer garnis de pointes.

Avant que le comte eût sonné à la première
porte, l'assourdissant concert de leurs abois com-
mença de tous côtés.

Un homme de cinquante ans, à jambe de bois,
physionomie et tournure martiales, vêtu en paysan,
mais coiffé d'un bonnet de police, ouvrit d'abord
un vastes grillés de fer, puis les verrous, puis la
grosse serrure, se rangea, et se leva militairement en

laissant le visiteur s'avancer dans une longue et
sombre avenue, au bout de laquelle autre porte,
autre sonnette et redoublement d'abois.

Ici, ce fut une servante qui ouvrit. Elle introdui-
sit M. le maire de Soreillac dans une salle à manger
très-simplement meublée en bois blanc, très-pro-
pre et fort bien disposée, dont la seule chose
saillante était le grand portrait à l'huile de feu
maître Vaurant.

La cuisine était contigüe. Le comte entendit
très-distinctement la maîtresse de la maison qui
disait à sa cuisinière:

— Pas de gaspillage, Bastienne, s'il vous plaît.
Ce feu devrait-z'être éteint depuis-t-une bonne
demi-heure.

Ces paroles étaient articulées sans emportement,
sans aigreur, avec une certaine douceur même.
Mais l'accent en était provincial et très-commun.
Le devrait-z'être, le depuis-t-une, trahissaient chez
M<sup>me</sup> Vaurant une ignorance déplorable des lois du
langage.

Cinq minutes s'écoulèrent dans le silence, car
les chiens cessaient enfin d'aboyer. Le comte du
Hêtre les employa en réflexions peu encouragean-
tes, tout en regardant le portrait du notaire qu'il
avait à peine entrevu de son vivant, mais avec qui,
pour affaires, il avait entretenu une active corres-
pondance.

Les lettres de feu Vaurant étaient fort bien ré-

digées, très-bien pensées, judicieuses à tous égards.
Il s'était scrupuleusement acquitté des diverses
négociations dont le comte l'avait chargé. Son
portrait, bonne peinture, était celui d'un homme
posé, réfléchi, prudent. Et le docteur Delcambre,
conformément au système de Lavater, y eût trouvé
les indices caractéristiques de la bonté, du désin-
téressement, de la droiture, mais aussi de la rigi-
dité.

— Ce notaire n'en avait pas moins fait un ma-
riage bien étrange. Devrait-z'être, depuis-t-une,
se répétait involontairement le comte du Hêtre, qui,
ayant eu l'occasion, au sortir de l'église notam-
ment, de saluer M<sup>me</sup> Vaurant, n'avait remarqué en
elle rien de vulgaire, rien ne trahissant le parvenu.

Elle parut enfin, un dossier sous le bras, dans
un costume d'intérieur de tous points comparable
à l'ameublement de la salle à manger, très-simple,
très-propre, très-commode. — Robe noire à
grandes poches, dont l'une contenait visiblement un
trousseau de clefs, bonnet blanc, collerette petite
et unie. Pas un volant, pas un velours, pas un
bijou, si ce n'est la bague d'alliance.

Le salut fut correct, et M<sup>me</sup> la comtesse du Hêtre,
en personne, ne se fût pas mieux présentée que la
veuve du notaire.

Tout en émaillant sa phrase de locutions vicieu-
ses, qu'il est bon d'élaguer, avec son accent exces-
sif, mais d'un ton excellent, elle s'excusa de s'être

fait attendre et donna, pour motif, la recherche
indispensable des papiers, qu'elle posa, non sans
grâce, sur la grande table de la salle.

— Je regrette, monsieur le comte, de vous rece-
voir ici; mais, depuis la mort de M. Vaurant, per-
sonne n'est entré au salon, excepté moi qui en
entretiens la propreté, et personne, moi vivante,
n'y entrera avant que toutes ses volontés aient été
accomplies.

Ces paroles furent dites sans emphase, avec une
mesure qui étonna le comte du Hêtre.

Tout était contraste en la veuve Vaurant.

Son port, sa voix douce, ses manières, son geste
étaient aussi distingués que son langage était
inculte. Sa figure était austère, son sourire mélân-
colique. Elle avait l'abord froid, presque dur; et
pourtant, malgré toutes ses préventions contre elle,
le comte se sentait attiré ou même captivé.

XV

LA JEUNE MENDIANTE.

Après avoir présenté un siège et s'être assise:

— Je connais, monsieur le comte, dit M<sup>me</sup> Vau-
rant, le charitable motif de votre visite, dont je
commençais à désespérer.

— Madame, vous n'ignorez pas que j'ai dû aller
chez tout le monde.

— Je n'ignore rien. L'on ne peut aller partout à
la fois, il faut bien finir par quelqu'un. Vous finis-

» On comprendra, maintenant, combien voyaient juste ceux qui, dès que le tribunal de 1869 eut commencé de répudier son programme, avaient dénoncé ses ambitions de dictature.

» Aujourd'hui qu'on en est à la période où M. Gambetta, sentant le pouvoir lui échapper, ose menacer, un cri de réprobation générale éclate.

» Nous avons la certitude que si, par folie, on en arrivait à la moindre tentative qui pourrait être considérée comme un commencement d'exécution des menaces faites, la France tout entière serait debout ! »

Quant aux feuilles opportunistes, elles se bornent à reproduire, sans commentaires et dans une forme adoucie, au compte rendu de la séance de la commission, l'incident qui a tant ému la presse ennemie de M. Gambetta.

La République française invective les membres de la commission :

« Avec votre révision intégrale, vous avez passé dans le camp des intransigeants, gauchement, il est vrai, en hommes mal habitués à parler le langage de vos nouveaux alliés dont vous allez faire vos maîtres. Mais vous avez arboré leur drapeau, et cela nous suffit. Jamais, et à aucun prix, le gouvernement ne se fera votre complice. Si la Chambre vous suit, il tombera ; mais nous avons la certitude qu'au jugement du pays il aura combattu pour la bonne cause. »

Le XIX<sup>e</sup> Siècle supplie M. Gambetta de faire amende honorable devant la Chambre, pas « pieds nus et en chemise », sans doute, mais très-certainement « la corde au cou » :

« Ce n'est jamais une honte de confesser que l'on s'est trompé, et ce n'est pas une humiliation de faire amende honorable à son pays. »

L'Union républicaine prévoit la chute du ministère :

« Si dans trois jours le ministère est tombé, ses membres n'ont qu'une chose à faire :

» Reprendre comme députés les projets radicaux qu'ils voulaient exécuter au pouvoir et forcer à leur accomplir le gouvernement qui leur succédera. »

En somme, M. Gambetta est au moins aussi fort en baisse que les valeurs de la Bourse.

Ecoutez aussi ce que dit le National :

« Eh bien ! électeurs naïfs, candidats sans caractère menés par les brouillons du radicalisme, députés sans fermeté, sénateurs sans dignité, ministres entêtés, étes-vous contents ? Le gâchis est-il assez complet ? Avez-vous assez mis en danger, par vos faiblesses et votre ahurissement, le régime parlementaire, la Chambre, le Sénat et même la République !

» En quinze jours, vous avez tout détruit, et la Constitution, désormais menacée, et l'entente des pouvoirs publics exaspérés l'un contre l'autre, et la Chambre devenue une succursale de la tour de Babel, et le

seigneur par moi, monsieur le comte, et je m'en félicite, car, il y a six semaines, je me serais bornée à vous prier de m'inscrire pour une cotisation proportionnée à mes revenus fonciers : — Sept cent vingt francs payables mensuellement, et seulement pour la première année.

Le comte ne put réprimer un mouvement de surprise auquel se mêlait un peu de confusion.

— Je me réservais de voir comment les fonds seraient employés par le conseil municipal. Je suis renseignée maintenant ; je donnerai davantage, autrement et bientôt. Mais d'abord, et dès demain, je désire verser à votre receveur le mois courant et les mois arriérés, parce que je suis la dernière.

— Les derniers sont les premiers est parole d'évangile, dit le comte en s'inclinant.

M<sup>me</sup> Vaurant alla fermer au verrou la porte de la cuisine, puis celle du petit corridor qui y menait, puis les autres portes de la salle, et se rasseyant :

— Je vous attendais donc, monsieur le maire, et je vous aurais attendu quelques jours encore ; mais ensuite, bien persuadée que vous me négligiez à dessein comme une impitoyable, j'aurais eu l'honneur de me présenter chez vous.

Le comte garda le silence.

La veuve du notaire tourna les yeux vers le portrait de son mari, et comme le prenant à témoin :

— Je sais qui vous êtes. Je puis confier à votre

Sénat, et le grand ministère, crevé, vidé, dépecé avant d'avoir vécu !

» Tout y passe, hélas ! jusqu'au crédit public, jusqu'à la fortune de la France et des particuliers atteints à la fois par les fureurs de l'agiotage et les menaces de la politique ! »

Voilà comment s'expriment des journaux républicains.

Voici les noms des commissaires nommés pour examiner la proposition de M. Naquet sur le rétablissement du divorce : MM. Laisant, Fousset, Naquet, de Marcère, Fouquet, Villain. Tous ces membres sont favorables, et, dès maintenant, la majorité est acquise à la proposition.

#### LE GOUVERNEMENT A BON MARCHÉ.

Le gouvernement de la République étant le gouvernement à bon marché par excellence, il n'est guère de jours où nos bons républicains n'aient l'idée d'une charge de plus à imposer aux contribuables :

Augmentation du traitement du personnel du conseil d'Etat.

Augmentation du traitement du personnel des ministères.

Augmentation du nombre des ministres.

Augmentation de l'indemnité des sénateurs.

Augmentation de l'indemnité des députés.

Indemnité à accorder aux maires.

Indemnité à accorder aux conseillers municipaux.

Tels sont les projets accomplis ou à accomplir dans le gouvernement dont les républicains ont doté ou veulent doter le pays.

Devant cette nomenclature, on pouvait espérer que nos gouvernants à bon marché s'arrêteraient, non par pudeur, mais faute d'avoir une idée nouvelle.

On s'était trompé. Le républicain est ingénieux quand il s'agit de grever le budget. On songe à accorder une indemnité de présence, de voyage et de séjour aux jurés. La loi s'y oppose ; mais, en République, quand une loi gêne, on la supprime, on la modifie ou l'on passe outre.

#### REVUE FINANCIÈRE.

La dernière semaine a été douloureuse pour notre marché. En vingt-quatre heures à peine, des désastres sans nombre se sont produits. La faute en est d'abord à la politique, ensuite à l'aveuglement de ceux qui se sont lancés à jouer d'une manière irréfléchie. Plusieurs maisons sont profondément atteintes et d'ici peu l'Union Générale, le Crédit Provincial suivront dans la débâcle celles qui se sont effondrées.

Durant cette huitaine, nos rentes ont été très-ébranlées.

Le 3 0/0, qui était à 84.45 il y a huit jours, est à 82.40.

Le 3 0/0 amortissable a reculé de 84.30 à 82.40.

Le 3 0/0 a perdu 1 fr. 60 au cours de 113.40.

Les valeurs ont été touchées profondément.

Malgré un bilan excellent donnant une augmentation de caisse de 16 millions d'or, la Banque de France est tombée de 5,725 à 4,975.

La faiblesse extrême du marché a entraîné les meilleures valeurs.

Le Crédit Foncier de France est à 1,600 ; peut-être les vendeurs à découvert auront-ils à regretter leur affolement, car la question du tiercement du capital, qui vient d'être résolue d'une manière satisfaisante, va amener un mouvement sérieux sur ce titre.

Les obligations communales nouvelles de 500 fr. 4 1/2 0/0, émises au prix de 480 fr., sont pour les capitaux de l'épargne un placement de premier ordre comme sécurité et comme revenu.

La Société Française Financière, en dépit de la faiblesse générale, a résisté au cours de baisse qui a entraîné toutes les valeurs ; elle cote encore 1,040 ; cette valeur est des mieux classées.

Les bons de l'Assurance Financière sont fermes à 350 ; malgré les violentes fluctuations de la Bourse, nous prévoyons à bref délai des cours plus élevés, par suite de l'extension qu'assure aux opérations de la Société une grosse affaire dont nous parlerons prochainement ; actuellement ses polices de capitalisation, remboursables à 500 francs, moyennant un versement mensuel de 1 franc, sont très-recherchées à cause du prochain tirage fixé au 5 février.

Le Crédit Lyonnais a été relativement peu atteint, il reste à 835 ; c'est un moment d'arrêt dont les capitaux devront profiter.

La Société Nouvelle a été entraînée dans la baisse à 725 ; les capitaux en quête d'emploi doivent acheter actuellement, car la marge de hausse est plus grande pour les actionnaires actuels.

On cote 700 sur la Banque Romaine en attendant mieux.

La Banque Nationale met en vente 12,000 actions de la Compagnie Maritime du Pacifique. Cette entreprise, fondée par M. Bossière, du Havre, est destinée à donner un grand développement à notre commerce, c'est donc une affaire sérieuse.

Les obligations de l'Hypothèque Foncière continuent à être très-demandées par les capitaux de placement.

On cote 660 sur la Banque Nationale du Mexique ; la puissance de cette institution étant incontestable, il faut s'attendre à voir les cours prendre une allure plus vive.

La Compagnie d'Alais au Rhône va entrer dans la période complète de son exploitation. Le 1<sup>er</sup> mars, un coupon de 12.50 sera détaché sur les actions, le revenu total sera donc de 8 à 9 0/0 dès avril prochain.

La Compagnie d'exploitation des Minerais de Rio-Tinto est certaine d'acquiescer de gros bénéfices, car son exploitation est sérieuse.

On a coté 500 sur les actions de la Société Générale de Fournitures Militaires, l'épargne fera bien de suivre attentivement cette bonne valeur dont l'avenir est certain.

La rude leçon donnée à la spéculation aura pour effet de ramener le public aux bonnes valeurs qui avaient été trop abandonnées. Les valeurs du Crédit Foncier surtout se recommandent aux capitalistes sérieux par leur solidité et leur revenu.

Les nouvelles obligations Communales émises au prix de 480 fr. et remboursables à 500 représentent un intérêt de 4 0/0 net d'impôt.

Il est peu de bons placements qui produisent un pareil revenu. Les obligations des Chemins de fer ne donnent que 3.60 0/0. Il y a là un arbitrage très-avantageux tout indiqué.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### LA QUESTION DES MÉDECINS A L'HOSPICE DE SAUMUR.

La démission collective des quatre médecins, dont le dévouement comme le talent sont connus du public saumurois, dont la vie, absolument consacrée à leur profession, se passe tout à fait en dehors des agitations politiques du jour, séparés par conséquent de toute question de parti, est un fait grave.

Bien que le texte de cette démission ne nous soit pas connu, il est impossible de

guère la plupart de mes estimables collaborateurs.

— J'ai leur liste complète. Je connais la valeur de chacun d'eux. Et, si retirée que je vive, monsieur le maire, je puis, mieux que personne sans doute, vous fournir d'utiles renseignements, non seulement sur les mendiants de la commune, mais sur les autres indigents, nécessiteux ou pauvres honteux vraiment respectables. Autre motif pour que je vous demande le secret.

Le comte allait parler ; la veuve Vaurant l'arrêta pour développer sa pensée.

— Ce dossier, commencé par mon mari, est une mine précieuse. J'ai continué son ouvrage. Dans le dessein de vous aider à faire le bien le mieux possible, je ne craindrai pas de vous communiquer, à vous seul, les résultats de nos recherches. Il ne me conviendrait point d'être mêlée à la police du conseil municipal.

— Madame, dit le comte d'un accent pénétré, je vous donne ma parole de gentilhomme que toutes vos communications resteront secrètes aussi longtemps que vous l'ordonnerez.

— Mille grâces, j'entre en matière.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLE.

penser que, eu égard au caractère sérieux et indépendant de ces messieurs, elle ne vienne à l'appui des bruits qui circulent depuis longtemps déjà sur le désordre introduit dans notre établissement hospitalier.

D'autant qu'il nous revient que les docteurs de la ville ne faisant pas partie du corps médical de l'Hôtel-Dieu ont cru devoir refuser une succession fort acceptable en toute autre circonstance, et faire cause commune avec leurs aînés.

Honneur aux médecins de Saumur, à leur confraternité et à leur énergique protestation !

Quelle responsabilité devant l'opinion assume sur elle une administration qui semble oublier à ce point les intérêts du pauvre et de l'ouvrier, prendre à tâche de tout détruire sans rien réédifier, et employer à une guerre politico-religieuse les deniers de la charité catholique !

Fondateurs et bienfaiteurs de l'Hospice, quel cas fait-on de votre souvenir, de vos intentions et de vos généreuses libéralités ?

A propos des Hospices, nous venons d'apprendre et de voir aujourd'hui un de ces faits monstrueux des Administrateurs actuels.

Depuis la nomination de M. Bouilly comme receveur des Hospices, on a donné à celui-ci le cabinet de consultation de MM. les Docteurs, pour les mettre... où ? Dans un office ; leur table pour écrire, près d'un évier où s'étaient à leurs regards les assiettes non encore lavées des malades qui viennent de déjeuner, les pots de tisane et le fourneau où l'infirmier confectionne les cataplasmes pendant la consultation aux malades du dehors. Quant à ces derniers, ils attendent MM. les Docteurs dans un grand vestibule, à la porte de la salle des fiévreux, où plus d'un pourra, sans s'en douter, emporter chez lui le germe d'une maladie contagieuse.

Est-ce bien là une bonne organisation ?

#### UN TÉMOIN OCULAIRE.

#### ÉLECTIONS AU TRIBUNAL DE COMMERCE.

Les notables commerçants de l'arrondissement de Saumur sont appelés à renouveler, samedi prochain, en la chambre du Tribunal de Commerce, la série sortante de ce Tribunal, laquelle se compose de :

MM. Eugène LAMBERT et Prosper REGNARD, juges ;

MM. RATTIER et BIDAULT-ROUSSEL, juges suppléants.

Aux termes de la loi, MM. Lambert et Rattier ne sont pas rééligibles.

Les électeurs seront donc appelés à pourvoir à leur remplacement. Les suffrages se porteront, nous n'en doutons pas, sur MM. E. LEMOINE et ACHILLE GIRARD.

Un arrêt de la Cour de cassation, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1874, décide que, pour qu'un citoyen puisse être inscrit sur les listes électorales, en vertu de l'article 5, § 5 de la loi du 7 juillet 1874, il est indispensable qu'il en fasse la demande personnelle par lui-même ou par mandataire, et qu'il justifie de la résidence exigée.

#### ANGERS.

Sous le titre : « UNE MÉPRISE, ON LIT DANS L'ÉTOILE :

« Nous félicitons samedi la police de n'avoir pas entouré le service anniversaire de Louis XVI d'un appareil formidable de sergents de ville. Nous avions tort. L'absence de police est due à une méprise qui a eu des conséquences amusantes. Voici ce qu'on a raconté : la police a cru que la messe était à neuf heures. Elle est venue. Elle a pieusement assisté à un enterrement, pris ses notes, rédigé un rapport qui constate que peu de monde s'était rendu à la cérémonie et dénoncé, ô mystification ! parmi les assistants à cette prétendue manifestation royaliste, quelques-uns des républicains les plus accentués de la ville. M. le commissaire central n'en revenait pas, dit-on.

» A dix heures, la messe de Louis XVI a eu lieu, au milieu d'une grande affluente et sans police.

» Tout s'est expliqué. »

#### CHOLET.

Les deux centenaires du boulevard de Sébastopol, à Paris, n'étaient bien qu'une seule et même personne : M<sup>me</sup> Cécile Bar-

bier, veuve Loudier, morte le 10 de ce mois, à l'âge de 101 ans et 10 mois. M<sup>me</sup> Loudier était née à Cholet le 13 mars 1780. Elle avait été mariée deux fois, en 1810 et en 1819, et son second veuvage était survenu au bout de peu d'années. M<sup>me</sup> Loudier n'avait aucune des infirmités de son âge et conserva presque jusqu'à la fin l'usage de ses facultés.

#### THOUARS.

Mardi dernier, vers 8 heures 1/2 du soir, un commencement d'incendie a éclaté dans les magasins de M. Deschamps-Jardin, négociant et imprimeur à Thouars.

On ne sait au juste à quelle cause attribuer les effets du sinistre. En tout cas, la malveillance paraît y être complètement étrangère.

On frémit, quand on pense aux conséquences désastreuses de cet incendie, s'il eût pris quelques heures plus tard.

Quoique quelques-uns seulement aient été projetées et que les ravages n'aient duré tout au plus qu'une demi-heure, les pertes, couvertes par trois compagnies d'assurances, ne s'élèvent pas à moins d'une dizaine de mille francs.

Ajoutons à l'honneur de la population thouarsaise que chacun s'est empressé d'accourir aux premiers cris d'alarme et a prodigué tous les secours et les soins réclamés en pareille circonstance.

#### TOURS.

La grève des jardiniers. — La municipalité, malgré ses ennuis, tient bon, et les marchands aussi.

Les jardiniers-marchands de Sainte-Anne, Saint-Pierre-des-Corps et de Tours, préviennent le public qu'à partir du mercredi 25 courant, leurs légumes et produits seront exposés et mis en vente dans le terrain de M. Fouchault, cabaretier à Sainte-Anne. Lesdits jardiniers livreront à domicile les marchandises vendues, comme par le passé.

#### POITIERS.

Le Soir, le Clairon et à leur suite un certain nombre d'autres journaux ont annoncé que M<sup>r</sup> l'évêque de Poitiers allait être nommé à l'archevêché de Besançon, suivant les uns, à l'évêché d'Amiens, suivant les autres. Nous avons été aux renseignements, et nous sommes en mesure d'affirmer que cette nouvelle est dénuée de fondement. M<sup>r</sup> Bellot des Minières n'a jamais eu l'intention de quitter le diocèse de Poitiers.

(Courrier de la Vienne.)

Lenclotie. — Mercredi matin, un accident se produisit près de Lenclotie, sur la ligne en construction du chemin de fer de Tournon à Loudun.

Les terrassements ayant cédé sous le poids d'un train de ballast, un déraillement se produisit, et six wagons, remplis de terre, roulèrent et se brisèrent dans le remblai qui mesure près de deux mètres de hauteur. Quatre wagons ont été brisés entièrement, et deux autres ont été plus ou moins détériorés. Le locomotive a failli suivre les voitures.

Il n'y a aucun accident de personnes à déplorer. Il a fallu six heures pour remettre la voie en état.

#### SAINT-MAIXENT.

On annonce la mort de M. Antonini, colonel du 114<sup>e</sup> de ligne en garnison à Saint-Maixent, qui a succombé, samedi soir, à la terrible maladie dont il était atteint depuis quelque temps.

Le colonel Antonini était à peine âgé de 54 ans; c'était un brillant officier, à l'âme énergique et bien trempée, qui laissera un grand vide dans l'armée où il était aussi aimé qu'estimé, dans le pays, qui perd en lui un de ses enfants les meilleurs et les plus dévoués.

#### CHATELLERAULT.

Le gros lot de 100,000 francs, au dernier tirage des obligations du Crédit foncier, a été gagné par M. Adrien Lesourd, ouvrier tanneur chez M. Saulnier, rue Censier, à Châtellerault. Il y a six mois à peine qu'il venait d'acheter un titre du Crédit Foncier, grâce aux économies qu'il avait faites.

#### NANTES.

Un terrible accident d'arme à feu vient, dit le *Phare de la Loire*, de causer la mort de M. Chedorge, conducteur-machiniste au service des tramways de Nantes, et, malgré son jeune âge, l'un des meilleurs employés de cette administration.

Il y a quelques jours, il s'était blessé en jouant imprudemment avec un pistolet Flaubert. Il tira sur des moineaux, quand le coup partit soudain et toute la charge alla se loger dans le bras du malheureux jeune homme.

Le tétanos ne tarda pas à envahir la plaie et Chedorge succombait avant-hier soir aux suites de sa blessure.

Il laisse à ses camarades et à ses chefs les plus vifs regrets.

#### SOCIÉTÉ HIPPIQUE FRANÇAISE.

Concours de Nantes en 1882.

On nous prie d'informer les Éleveurs, que le Concours Hippique de la circonscription de l'Ouest s'ouvrira à Nantes, cours Saint-Pierre, le 5 Mars, pour se terminer le 12.

Le programme des prix, encore augmenté cette année, contient 236 prix pour la somme de 45,822 francs 50 centimes.

Ce programme se compose de prix de classe, d'attelage et de selle, de trotteurs et de chevaux sautant les obstacles, et de prix internationaux pour chevaux et voitures de maîtres.

Des prix ont, en outre, été créés pour les poulains et pouliches de 3 ans sans dressage qui, jusqu'ici, n'avaient pas été admis à concourir dans les prix de classe.

PROPAGANDE — Amusante et instructive par ses textes toujours accompagnés de charmants dessins, facile à colporter, la *Lanterne d'Arlequin* est devenue un des plus puissants instruments de propagande. Nos amis l'ont compris, et chacun d'eux doit s'appliquer à répandre à peu de frais cette intelligente publication, qui combat les doctrines funestes de la *Lanterne de Boquillon*, et autres du même genre.

Sommaire du n<sup>o</sup> 43: — Pasquinades; la Rentrée; un Abeès; Ce qui se passe; la manifestation Blanqui; Aménités républicaines; Choses et autres; Conseils pratiques.

Le numéro, 10 centimes. Abonnements: 8 fr. par an; 4 fr. pour 6 mois. 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13. Se trouve, à Saumur, chez M. Dézèz, libraire.

#### Faits divers.

Le marché aux pommes à Paris. — Ce marché, qui se tient sur le quai de l'Hôtel-de-Ville, présente depuis quelque temps une grande animation. Il y arrive tous les jours dix à douze bateaux chargés de pommes, dont la plus grande partie provient des départements du Calvados et de la Seine-Inférieure; l'Aisne, la Sarthe, le Maine-et-Loire en envoient également une certaine quantité.

Les arrivages de pommes durent pendant trois mois environ. Durant ce trimestre, le quai de l'Hôtel-de-Ville reçoit une moyenne de neuf cents bateaux. La contenance de chaque bateau est de trois cent mille pommes. Et maintenant, additionnez. Cela fait vingt-sept millions de pommes!

Et dans ce total énorme ne sont pas compris les arrivages par voies ferrées et par voies de terre. C'est une autre addition à faire, mais pour celle-ci les documents précis nous font défaut. Mettez une dizaine de millions, ce qui ne nous paraît pas exagéré, et vous aurez une idée de ce que Paris, ce Gargantua moderne, consomme annuellement de pommes.

Les vins français en Allemagne. — En 1873, nous exportions en Allemagne 738,642 hectolitres de vins en fûts et en bouteilles. En 1880, notre exportation est tombée à 260,056 hectolitres. La Gironde, seule, a perdu un débouché de 79,402 hectolitres. Pendant les onze mois de 1881, notre exportation de vins en fûts pour l'Allemagne s'est élevée à 252,767 hectolitres. La loi du 15 juillet 1879 a porté le droit d'entrée à 24 marks pour les vins en fûts, et à 48 pour les vins en bouteilles. En 1873, l'Allemagne nous envoyait 23 millions 486,332 litres de bière et 1 million 652,451 litres d'eau-de-vie et alcools. En 1880, nous lui avons acheté 33 millions 28,999 litres de bière et 14 millions 149,942 litres d'alcools.

Voilà ce que produit le libre-échange de notre côté; n'est-ce pas là de la protection à rebours?

Le chroniqueur du *Télegraphe* constate avec mélancolie la disparition des vieux us. La classique galette des Rois s'en va. Le bébé de porcelaine, qui avait remplacé la fève, est lui-même détrôné.

Les maîtres de maison, désireux de faire neuf et de faire grand, insistent maintenant dans le gros gâteau ou dans les petites galettes les objets les plus étonnants et les plus volumineux. Tout par séries: une série d'animaux porte-bonheur, de l'éléphant à la souris, la tête de chat (la grande mode de 1882) devant servir à désigner le roi; une série de petits pantins comprenant la troupe italienne, depuis Pierrot jusqu'à Colombine, Polichinelle étant le porte-sceptre; une série de petits musiciens en Saxe, depuis le hautbois jusqu'au triangle, la royauté dévolue à l'ophicléide... Où s'arrêtera-t-on dans cette voie? Il faudra souffler les galettes pour y cacher réellement les prétendues surprises, leur donner la forme de tourtes ou d'œufs de Pâques.

La fève, de l'ancienne mode, n'était-elle pas plus agréable?

A Marseille, deux religieuses hêlent le conducteur d'un omnibus et le prient d'arrêter.

— Mes sœurs, je suis complet, dit le conducteur.

— Plus de places? dit une des religieuses.

— Pas une seule, répond le conducteur.

— Ma sœur, intervint alors grossièrement un voyageur, qui trouvait l'occasion bonne pour injurier des femmes, ma sœur, il y a encore des places vacantes à Cayenne.

Et la religieuse, sans se troubler, et sautant modestement ce malotru:

— La vôtre, monsieur, probablement.

#### Marché de Saumur du 21 janvier

Blé comm <sup>e</sup> . (Ph.)	23 50	Huile de noix.	50 125
From. 1 <sup>er</sup> q. (Ph.)	23	Huile chene.	50
Froment (Ph.)	77	Graine trèfle	50
Halle, moy <sup>n</sup>	74	— luzerne	50
Seigle.	65	Foin (dr. c.)	780 80
Orge	65	— Luzerne	780 75
Avoine h. bar.	50	Paille	780 55
Fèves.	75	Amandes	50
Pois blancs	80	Cire jaune.	50 190
— rouges	80	Chanvres 1 <sup>er</sup>	
Colza.	65	— qualité (52 k. 500)	50
Chenevis.	50	1 <sup>er</sup>	45
Farine, culas.	157	2 <sup>e</sup>	40

#### COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1881,	1 <sup>er</sup> qualité	a à	»
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	id.	100 à 120
Ordin., envir. de Saumur 1881,	1 <sup>er</sup>	id.	100 à »
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	id.	» à »
Saint-Léger et environs 1881,	1 <sup>er</sup>	id.	100 à 105
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	id.	» à »
Le Puy-N.-D. et environs 1881,	1 <sup>er</sup>	id.	90 à »
Id. 1881,	2 <sup>e</sup>	id.	» à »
La Vienne, 1881.			75 à »
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzy et environs, 1881			150 à »
Id. 1881			» à »
Champigny, 1881	1 <sup>er</sup> qualité	150 à	200
Id. 1881	2 <sup>e</sup>	id.	» à »
Id. 1881	1 <sup>er</sup>	id.	» à »
Id. 1881	2 <sup>e</sup>	id.	» à »
Varrains, 1881			125 à 130
Varrains, 1881.			» à »
Bourgueil, 1881.	1 <sup>er</sup> qualité	150 à	165
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	id.	» à »
Id. 1881.	1 <sup>er</sup>	id.	» à »
Id. 1881.	2 <sup>e</sup>	id.	» à »
Restigné 1881.			140 à 145
Id. 1881.			» à »
Chinon, 1881.	1 <sup>er</sup>	id.	150 à »
Id. 1881	2 <sup>e</sup>	id.	135 à »
Id. 1881	1 <sup>er</sup>	id.	» à »
Id. 1881	2 <sup>e</sup>	id.	» à »

#### CAISSE DE REPORTS

DE LA SOCIÉTÉ NOUVELLE.

Société anonyme. — Capital: 20 millions. 52, rue de Châteaudun, Paris.

Les Reports sont des prêts sur titres, garantis: 1<sup>o</sup> par les titres reportés; 2<sup>o</sup> par les Agents de change ou banquiers intermédiaires. Les reports faits pour compte de ses clients par la Société Nouvelle sont en outre garantis par cette dernière, qui conserve dans ses caisses les titres reportés pendant toute la durée du report, et est responsable des fonds placés par elle en reports.

Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Les fonds déposés sont employés en reports à la liquidation qui suit la date du dépôt.

Intérêt net bonifié aux déposants:

Pour le mois de janvier... 10.20 0/0 l'an.  
2<sup>e</sup> quinzaine — 7.65

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.

#### Bibliographie.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

FONDÉE EN 1864

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

#### AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons de la C<sup>ie</sup> de l'Ouest et de la C<sup>ie</sup> Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — BILLETS DE CRÉDIT CIRCULAIRES. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

#### COMPAGNIE MARITIME

#### DU PACIFIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 11,000,000 de Francs

DIVISÉ EN 22,000 ACTIONS DE 500 FR. CHACUNE

#### VENTE

#### 12,000 ACTIONS

ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

#### EXPOSÉ

La Compagnie Maritime du Pacifique possède actuellement 5 vapeurs et 2 voiliers. Les cinq steamers, dont la coque est entièrement construite en fer, ont une jauge totale de 10,914 tonneaux et une force effective de 6,900 chevaux vapeur.

Ces Bâtiments ont déjà, sous le pavillon de M. Emile BOSSIÈRE, armateur au Havre, effectué plusieurs voyages. A chaque voyage, ils sont assurés, grâce à des contrats avantageux, de leur fret de retour.

Les résultats obtenus, qui seront complétés par le produit des primes de l'État, garantissent au capital engagé un revenu largement rémunérateur. La direction de l'entreprise est confiée à M. Emile BOSSIÈRE, dont l'expérience et l'habileté bien connues sont un gage de succès incontestable.

#### CONDITIONS DE LA VENTE

Les 12,000 actions, entièrement libérées, sont mises à la disposition du public

Au prix de 550 Francs

En faisant la demande... 100 fr.  
PAYABLES } A la répartition... 125  
comme suit: } Le 1<sup>er</sup> mars 1882... 125  
Le 1<sup>er</sup> mai 1882... 200

Les versements anticipés donneront droit à une bonification d'intérêts au taux de 5 0/0 l'an.

Les demandes seront reçues jusqu'au

Jeu*di* 26 janvier 1882

AUX GUICHETS DE LA

#### BANQUE NATIONALE

Rue Le Peletier, 11, à Paris.

En province, dans les Succursales de cette Société et dans les Agences du Crédit Viager.

Les demandes seront reçues également au CRÉDIT FONCIER DE LA MARINE, 36, avenue de l'Opéra, à Paris, dans ses bureaux auxiliaires de Paris, 13, rue des Petites-Ecuries, et 27, quai de la Tournelle, et dans ses succursales des départements.

Les versements en retard seront passibles d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.

La cote officielle sera demandée.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

LA ROCHEFOUCAULT.

**SANTÉ A TOUS**

**ADULTES ET ENFANTS,**

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIERE**

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, leucorrhée, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déprimés d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Eynant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr., 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (748)

**CHEMINS DE FER DE L'ETAT**

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 48 matin.	11 h. 12 matin.
8 35 —	7 39 soir.	4 55 —	9 10 soir.
11 15 —	4 55 —		
1 17 soir.			
4 55 —			
7 50 —			

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 58 matin.	6 30 soir.
8 35 —	5 17 soir.	4 28 —	4 28 —
12 15 soir.	3 50 —	11 20 —	
6 45 —	10 47 —		

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir.
3 — 39 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 43 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	—
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 JANVIER 1882.**

Valeurs ne comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % amortissable.	82 40			Comptoir d'escompte.	1025	25		C. gén. Transatlantique.	550	20	
3 % amortissable nouveau.	84 50			Crédit de France.	830			Canal de Suez.	2190		90
4 1/2 %	112			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1600	5		Société autrichienne.	650	30	
5 %	113 95		70	Obligations foncières 1877.	342	2		OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor.	503		58	Obligations communales 1879.	425			Est.	390		
Obligations du Trésor nouvelles.	503		2	Obligat. foncières 1879 3 %.	410		10	Midi.	374		
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	430		5	Sec. de Crédit ind. et comm.	730			Nord.	378		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	305		2 50	Crédit mobilier.	640		10	Orléans.	375		
— 1865, 4 %.	517		1	Paris-Lyon-Méditerranée.	1680	80		Ouest.	372		
— 1869, 3 %.	402		50 12 50	Midi.	1225		10	Paris-Lyon-Méditerranée.	375		
— 1871, 3 %.	385		2	Nord.	2120	120	10	Paris (Grande-Ceinture).	377		
— 1875, 4 %.	510		3	Orléans.	1275	35		Paris-Bourbonnais.	370		
— 1876, 4 %.	510		5	Compagnie parisienne du Gaz.	1565	45		Canal de Suez.	550		
Banque de France.	5200		400								

Etude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, 27, successeur de M<sup>e</sup> LE BLAYE.

**A VENDRE**

PAR ADJUDICATION,

En détail,

En l'étude de M<sup>e</sup> BRAC, notaire,

Le dimanche 5 février 1882, à une heure.

**HUIT HECTARES**

De terre, vignes

**ET BOIS TAILLIS**

En 35 pièces, sises en divers lieux des communes de Rou-Marson, Verrie et Meigné, appartenant à M. Urbain PASQUIER, de Verrie.

S'adresser : à Verrie, à M. Urbain PASQUIER, et, à Saumur, à M<sup>e</sup> BRAC, notaire. (49)

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue des Boires, n° 5, avec cour, jardin, remise, écurie et autres servitudes.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LEPELLETIER, ALFRED.

Les créanciers de la faillite du sieur Lepelletier, Alfred, épicière à Saumur, sont invités à se réunir, le jeudi 2 février 1882, à une heure du soir, dans la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur, pour recevoir les comptes du syndic et toucher le dividende leur revenant.

Le greffier, L. BONNEAU. (32)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 14 à 16 ans, sachant parfaitement écrire. Banque Nationale, 12, rue Beaurepaire. (50)

**A CÉDER**

**FONDS DE PARAPLUIES ET MERCERIE.**

S'adresser à M<sup>me</sup> PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (7)

**J.-A. FRESCO**

**Chirurgien - Dentiste de Londres,**

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse-dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

**INHALATEUR-CIGARE B<sup>te</sup> S.G.D.G. DE MAGNES-LAHENS**

pour l'aspiration des vapeurs de

**GOUDRON**

Seul mode pratique et rationnel. Seul médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1878.

**DÉTAIL**

dans les principales Pharmacies



PRIX DE L'ÉTUI RENFERMANT GOUDRON, CIGARE ET ACCESSOIRES 1,50

**GOUDRON MAGNES-LAHENS**

POUDRE brevetée s. g. d. g.

Est un Goudron ordinaire ce que le papier Rigolot est à la Montarde. Maniement propre et facile. Fournit, par simple macération dans l'eau ou tout autre liquide, une boisson IRRÉPROCHABLE à 5 centimes le litre.

PRIX DE LA BOITE POUR 50 LITRES, 2,50; — DEMI-BOITE, 1,50

L'Inventeur MAGNES-LAHENS, Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe TOULOUSE (H<sup>te</sup>-G<sup>te</sup>) envoie FRANCO contre mandat-poste de 1,50 soit le Cigare, soit la demi-boîte de Goudron.

Dépôt à Saumur, chez M. BARNOUT, pharmacien.

Demandez chez tous les Libraires

DANS LES KIOSQUES & LES GARES

**LE PETIT POPULAIRE ILLUSTRÉ**

Journal Quotidien, Politique, Littéraire et Artistique

Directeur : **EMILE VORMUS**

AVEC LA COLLABORATION DE TOUTES LES ILLUSTRATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE :

Aurélien SCHOLL — MONSELET — AUDEBRAND — Victor MEUNIER — Ernest D'HERVILLY — Arthur POUGIN — Dr Félix BRÉMONT — Victor TISSOT — Léon BIENVENU — COQUELIN Cadet — Jean BRUNO — E. FRÉBAULT — A. BOUVIER, etc., etc.

Le Petit Populaire Illustré est le seul des journaux quotidiens français qui soit illustré. Imprimé sur beau papier, il a 5 PAGES DE TEXTE. Ses ILLUSTRATIONS INÉDITES magnifiquement tirées sont faites par les plus grands artistes. — Il a sur tous les autres journaux l'avantage de pouvoir se collectionner par trimestres, semestres ou années. Il donne tous les jours une Chronique, les Bulletins et Physiologies de la

Chambre et du Sénat, les Nouvelles politiques, les Faits divers, les Comptes rendus des Théâtres et des Tribunaux, la Bourse, etc., etc. IL PUBLIE EN FEUILLETONS UN OU DEUX ROMANS INÉDITS DES PLUS GRANDS ROMANCIERS. Il donnera en variétés des Nouvelles, Récits de Voyages, Causeries littéraires, scientifiques et humoristiques. C'est, en un mot, le plus beau, le plus complet et le plus intéressant des journaux quotidiens.

LE PREMIER NUMÉRO PARAISSANT COMMENCERA LA PUBLICATION DE :

**L'Empoisonneuse de Champrozé** grand Roman contemporain inédit, par Jean BRUNO \* **La Cage de Fer** grand Roman historique par HENRI AUGÉ

ABONNEMENTS : PARIS, Un An 18 fr. ; Six Mois 9 fr. ; Trois Mois 5 fr. ; — DÉPARTEMENTS : Un An 24 fr. ; Six Mois 12 fr. ; Trois mois 6 fr. — ÉTRANGER : Un An 26 fr.

**Magnifique Prime offerte gratuitement aux 10,000 premiers Abonnés d'Un An**

Les Dix Mille premiers Abonnés d'Un An recevront gratuitement en prime : **LES CONNAISSANCES UTILES**, magnifique recueil, superbement relié, avec illustrations dans le Texte. Ce volume de 900 pages avec 300 gravures, vendu en Librairie 20 francs, a été fait avec la collaboration de Flammarion, Tisserand, Hébert, Victor Meunier, de Ravaton, etc. C'est la plus belle prime gratuite offerte jusqu'à ce jour.

Toute demande d'abonnement devra être adressée à l'Administrateur du PETIT POPULAIRE

PARIS — 125, RUE MONTMARTRE, 125 — PARIS

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, âgé d'une quarantaine d'années, connaissant l'arpentage et tout ce qui regarde l'agriculture et bestiaux, demande une place de régisseur ou de surveillant de propriété. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS**

LES MAGASINS DE LA GLANEUSE 51 et 53, rue Saint-Jean.

SAUMUR,

Demandent deux apprentis pour les modes. Conditions avantageuses. (543)

M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un petit clerc, sachant bien écrire.

ON OFFRE quelques actions, Raffinerie Etienne et Cézart, de Nantes, au porteur, au prix de 510 fr., sans frais de courtage ni commission, cotées 600 fr. au journal le Conseiller. S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imprimerie P. GODET.